



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1173
15 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 14 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
DE L'IRAQ ET DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué commun publié par les représentants de l'Iraq et de la Fédération de Russie le jeudi 13 octobre 1994, à l'issue de la rencontre entre M. Saddam Hussein, Président de la République d'Iraq, et M. Andrei Kozyrev, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République d'Iraq auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nizar HAMDOON

Le Chargé d'affaires par intérim,

Premier Représentant permanent
adjoint de la Fédération de
Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Vasiliy S. SIDOROV

Annexe

COMMUNIQUÉ COMMUN PUBLIÉ À L'ISSUE DES ENTRETIENS DE BAGDAD

[Original : arabe et russe]

Le 13 octobre 1994, M. Saddam Hussein, Président de la République d'Iraq, a reçu M. Andreï Kozyrev, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui s'était rendu en Iraq conformément aux instructions de M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie.

Au cours de leurs entretiens, ils ont examiné la situation dans la région du Golfe et l'état actuel des relations entre l'Iraq et la Russie.

La Fédération de Russie recommande instamment d'adopter des mesures décisives de nature à prévenir une escalade de la tension et à relancer les efforts politiques et diplomatiques susceptibles d'aboutir à l'instauration de la sécurité et d'une stabilité réelle dans la région, à la levée des sanctions contre l'Iraq et à l'établissement de relations de bon voisinage entre l'Iraq et le Koweït.

Les entretiens ont porté sur un certain nombre de mesures précises visant à restaurer la confiance entre les États de la région, à dissiper les soupçons et à créer un climat de détente.

L'Iraq a annoncé officiellement que, le 12 octobre à 21 heures, le retrait des troupes irakiennes sur leurs positions de repli était achevé. La Fédération de Russie a chaleureusement félicité l'Iraq d'avoir pris cette décision.

L'Iraq a réaffirmé qu'il était prêt à régler de façon positive la question de la reconnaissance de la souveraineté et des frontières du Koweït, conformément aux dispositions de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité.

Lorsque l'Iraq aura officiellement reconnu la souveraineté et les frontières du Koweït, la Fédération de Russie appuiera la proposition visant à ce que soit officiellement mise en oeuvre de façon durable la surveillance prévue par le Conseil de sécurité dans sa résolution 715 (1991) et à ce que débute, parallèlement, une période de mise à l'épreuve d'une durée limitée qui, de l'avis de la Fédération de Russie, ne devrait pas excéder six mois, afin de vérifier l'efficacité de la surveillance. À l'expiration de cette période, le Conseil de sécurité prendra une décision quant à l'application intégrale du paragraphe 22 de sa résolution 687 (1991), sans stipuler d'autres conditions. La Fédération de Russie réaffirme que, sous réserve du respect par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, elle plaidera en faveur de la levée des autres sanctions.

L'Iraq a réaffirmé sa volonté de poursuivre sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge en vue d'enquêter sur le sort des citoyens koweïtiens portés disparus. M. Kozyrev a insisté sur l'importance particulière que la Fédération de Russie attache à cette action humanitaire.
